CHARTE DES FORMATEURS FORM-EDIT

Tous les formateurs travaillant pour Form-Edit s'engagent à respecter les points suivants :

1 – Le formateur s'engage à vérifier régulièrement pendant le stage le niveau d'intégration et de compréhension de chaque élève.

2 – Le formateur s'engage à aider chaque stagiaire à acquérir, en fonction de ses facultés, les éléments essentiels du contenu de la formation.

3 – Le formateur s'engage à ne pas aider ou favoriser, d'une quelque manière que ce soit, les stagiaires durant les examens, lorsque le stage doit être ponctué d'un contrôle des connaissances.

4 – Le formateur s'engage à ne pas divulguer les informations à caractère confidentiel qui pourraient être fournies par les stagiaires et auraient trait à l'activité des entreprises qui les emploie.

5 – Le formateur s'engage à être toujours à jour des dernières modifications de la réglementation applicable.

6 – La formation est systématiquement dans le but d'atteindre les objectifs de celle-ci et en aucun cas des pressions financières ou commerciales ne pourront en altérer le bon déroulement.

7- Le formateur s'engage à prendre connaissance du programme de formation, du séquencier et des ressources formatives mises à sa disposition avant chaque nouvelle session et à questionner la direction de FORM-EDIT à la moindre interrogation.

En signant cette charte je m'engage sur l'honneur à respecter scrupuleusement chaque point

Nom : Signature :

Date :